

Cérémonie d'hommage aux personnels de la gendarmerie tombés dans l'accomplissement de leur devoir en 2018.



Dossier de presse

Contact

Aspirante Caroline ABILY
Bureau communication de l'École des officiers de la gendarmerie nationale
06.27.61.26.03 / 01.64.14.33.00
caroline.abily@gendarmerie.interieur.gouv.fr
cabcom.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

L'HOMMAGE AUX PERSONNELS TOMBÉS DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR DEVOIR.

La cérémonie annuelle « **d'hommage aux personnels de la gendarmerie tombés dans l'accomplissement de leur devoir** » se déroule traditionnellement le 16 février de chaque année.



La loi du 16 février 1791 est le premier texte fondamental de la Révolution relatif à l'organisation de la toute nouvelle Gendarmerie nationale. En souvenir de cette date importante dans l'histoire de la gendarmerie, le ministre de la Défense décide en 1993 que chaque 16 février, un hommage solennel sera rendu aux personnels de la gendarmerie tombés dans l'accomplissement de leur devoir au cours de l'année précédente. Dans tous les départements, une cérémonie unique regroupe les délégations de la gendarmerie départementale, mobile et des formations spécialisées.

Cette année, elle se déroulera exceptionnellement le 15 février. Le 16 février ne tombant pas sur un jour ouvré, la direction générale de la gendarmerie nationale a fait le choix de décaler cet hommage au vendredi 15 février afin d'avoir le plus grand nombre de militaires de la gendarmerie sur les rangs.

Cette cérémonie placée sous le signe du recueillement et du souvenir est l'occasion de réunir les familles endeuillées, les militaires d'actives, les retraités, les réservistes, les autorités administratives, judiciaires et militaires que côtoie la gendarmerie au quotidien, pour faire honneur à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie au cours de l'année écoulée en effectuant leurs missions quotidiennes.



Crédits : Section Multimédia / EOGN / Melun

Au cours de la cérémonie, madame la préfète de Seine-et-Marne a lu le message de monsieur **Christopher CASTANER**, ministre de l'Intérieur et les noms des 14 militaires tués au cours des douze derniers mois ont été cités. Enfin la sonnerie militaire appelée « sonnerie aux morts » a retenti et des dépôts de gerbes ont été faits.

Message du ministre de l'intérieur :

" En ce mois de février, la gendarmerie rend hommage à celles et ceux qui, dans ses rangs, ont payé de leur vie l'accomplissement de leur devoir. Dans ces moments de deuil et de recueillement, c'est toute la République, réunie autour de vous, qui honore le sacrifice de ceux qui l'ont servie jusqu'au sacrifice suprême.

En 2018, 14 de vos frères d'arme, de tous grades, sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions. Je veux redire mon indéfectible soutien à leur famille, à leurs proches et à leurs camarades. Je veux leur dire ma solidarité et je leur fais une promesse : celle de faire vivre les valeurs pour lesquelles ils se sont engagés et pour lesquelles ils nous ont quittés.

A cette heure, ayons une pensée, aussi, pour toutes celles et tous ceux, gendarmes d'active ou de réserve, qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Je leur adresse mes vœux de prompt rétablissement ainsi que ma reconnaissance pour leur action et leur dévouement.

La République n'oublie jamais ceux qui ont souffert ou sont tombés pour l'avoir servie.

Elle sait ce qu'elle doit à ces 14 soldats de la loi. Leur sacrifice est celui du courage, le courage de servir la France, le courage de s'engager pour la protection des Français.

Face à la peine, les gendarmes nous montrent la voie. La fraternité d'arme, c'est ce lien puissant qui les unit, qui les rassemble. C'est ce lien qui leur permet de partager les joies et d'affronter les

peines. Ce lien qui donne à tous les gendarmes la force de reprendre la mission, de se dépasser, non pour soi mais pour les autres.

Sur les routes de France pour préserver des vies, en opération pour lutter contre la délinquance, en donnant leur vie pour épargner celle d'un autre : chacun d'entre eux est allé au bout de son idéal, nous léguant ces actes de bravoure dont la mémoire doit désormais nous servir de guide.

Ils sont autant de modèles pour leurs camarades, autant d'inspirations pour tous les Français. Dans leur exemple et dans leur sacrifice, vous devez puiser la force d'un engagement du quotidien ; empreint du même honneur, du même sens du devoir et du même amour pour la Patrie.

Pour chaque gendarme qui tombe, c'est la République toute entière qui est endeuillée. C'est la France qui grave dans sa mémoire un nom en bas de cette liste, trop longue, de tous ceux, militaires, policiers, sapeurs-pompiers, secouristes, qui ont donné leur vie pour protéger leurs concitoyens.

Car votre action, c'est auprès des Français, au cœur des Français que vous devez la mener. Vous êtes les gardiens de nos valeurs, de nos symboles, de notre humanité. Vous devez être pour chacun des modèles, stoïques face aux attaques, résolus face aux menaces, déterminés face au crime. Vous êtes les soldats de la cohésion nationale, tout à la fois ses bâtisseurs et ses garants.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à vos frères d'arme.

Tout à l'heure, la mission reprendra.

Vous serez à vos postes, rigoureux, ingénieux, précis. Vous partirez intervenir en tous lieux dans les territoires. Aux côtés de tous les personnels du ministère de l'intérieur, vous sauverez des vies, combattrez la délinquance et tendrez la main aux Français. En montrant l'exemple, vous ferez vivre la mémoire de vos camarades tombés. En vous engageant, vous leur ferez honneur, plus que jamais.

La gendarmerie est un rempart pour la République, un rempart pour la liberté. Un rempart que rien ni personne ne pourra renverser.

Vive la gendarmerie nationale ! Vive la République ! Vive la France !"

État des 14 militaires de la gendarmerie nationale décédés en 2018 dans l'exercice de leurs fonctions :

- **ADC Antoine Beliard** de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense à Malakoff, décédé le 4 janvier 2018 à 41 ans ;
- **ADJ Thierry Knoepflin** du peloton d'autoroute de Villefranche-sur-Saône, décédé le 9 janvier 2018 à 47 ans ;
- **ADC Pierre Lawpois** de la brigade motorisée de Melle, décédé le 3 février 2018 à 47 ans ;
- **MAJ David Lannes** de la brigade territoriale autonome de Belin-Beliet, décédé le 4 février 2018 à 46 ans ;
- **MAJ Régis Gueugneau** de la brigade motorisée de Sézanne, décédé le 16 mars 2018 à 46 ans ;

- **COL** Arnaud **Beltrame** du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude à Carcassonne, décédé le 24 mars 2018 à 44 ans ;
- **MAJ** Philippe **Hervé** de la brigade motorisée de Theix-Noyal, décédé le 8 mai 2018 à 43 ans ;
- **MAJ** Guillaume **Derouen** de l'escadron motocycliste de la garde républicaine à Dugny, décédé le 3 juillet 2018 à 41 ans ;
- **ADJ** Stéphane **Quille** de la section aérienne de Pointe-à-Pitre, décédé le 15 juillet 2018 à 39 ans ;
- **MAJ** Cédric **Gouadon** de la brigade motorisée de Pont-Lévêque, décédé le 29 juillet 2018 à 33 ans ;
- **MAJ** Romain **Besozzi** du peloton d'autoroute de Malataverne, décédé le 3 août 2018 à 33 ans ;
- **ADJ** Gwenaël **Gloaguen** de la brigade de proximité de Saint-Louis, décédé le 6 octobre 2018 à 50 ans ;
- **MAJ** Sébastien **Turin** de l'escadron de gendarmerie mobile 14/7 de Longeville-lès-Saint-Avold, décédé le 21 octobre 2018 à 30 ans ;
- **ADJ** Jean-Laurent **Mailhac** de l'escadron de gendarmerie mobile 14/1 de Satory, décédé le 12 novembre 2018 à 26 ans. »

Étaient présents à la cérémonie :

Madame ABOLLIVIER, préfète de Seine-et-Marne ; le général BOYER, commandant de l'École des officiers de la gendarmerie nationale, le colonel MARTINEZ, commandant le groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne, le général GAUFFENY, commandant l'École de gendarmerie de Fontainebleau ; le capitaine MAROIS, commandant l'escadron de gendarmerie mobile 21/1 ; Monsieur FAUVERGE, député ; Monsieur KOKOUENDO, député ; Madame ERNANDEZ, député et Madame PEYRON , député ; Madame MÉLOT, sénatrice ; Monsieur JULLEMIER, vice-président du conseil général ; Monsieur Louis VOGEL, maire de MELUN; Monsieur de MAISTRE, secrétaire général de la préfecture; Monsieur PIERRE-LOUIS, sous-préfet à la ville ainsi que les associations « souvenir français », « gendarme de coeur » , « association des officiers de réserve de Melun », « Amis de la gendarmerie », « le Trèfle » ainsi que des personnels de l'École, du groupement de gendarmerie départementale de la Seine-et-Marne, de l'escadron de gendarmerie mobile 21/1 et de l'École de gendarmerie de Fontainebleau.



Crédits : Section Multimédia / EGN / Melun



Crédits : Section Multimédia / EGN / Melun



Crédits : Section Multimédia / EDSN / Melan



Crédits : Section Multimédia / EDSN / Melan

L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE



Depuis le 1^{er} octobre 1945, l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) est installée à Melun. Elle assure la formation initiale et continue de l'ensemble des officiers de la gendarmerie nationale pour lesquels elle constitue le creuset unique tout au long de leur carrière.

Les officiers de carrières suivent une formation initiale de 2 ans encadrée par les 1^{er} et 2^e groupements d'instruction :

- La 125^{ème} promotion est actuellement engagée dans la 1^{re} année de formation dont l'un des temps forts a été la formation militaire effectuée notamment aux Écoles de Saint Cyr Coëtquidan au mois de janvier 2019.
- La promotion Colonel BELTRAME (124^e promotion) suit la 2^e et dernière année de formation, essentiellement professionnelle et académique, en partenariat avec les Universités Paris II Panthéon-Assas et Paris-Est Créteil.

Les officiers sous contrat, à savoir les « officiers sous contrat encadrement » et les « officiers de réserve », suivent une formation d'une durée respective de 11 et 1 mois, au sein du 3^e groupement d'instruction.

La Classe préparatoire intégrée, créée en 2010, accompagne et prépare les étudiants titulaires d'un Master 2 au concours d'accès à l'EOGN, au concours de sous-officiers de gendarmerie et aux différents concours de catégorie A de la fonction publique.

La formation continue des officiers d'active et de réserve est assurée par le Centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie, afin de les préparer notamment aux responsabilités supérieures.

Le Centre de recherche de l'École (CREOGN) anime les travaux de recherche dans tous les domaines spécifiques à la gendarmerie nationale et contribue à un échange constant entre la recherche académique, les experts et les décideurs de la gendarmerie nationale. Celui-ci oriente ses recherches principalement dans le domaine des nouvelles technologies et a une place reconnue dans la cybersécurité.

Il gère notamment les relations avec les doctorants et docteurs dont les travaux sont en lien avec la Gendarmerie.

Le Musée de la gendarmerie, qui a ouvert ses portes au public à l'automne 2015, est administrativement rattaché à l'École. Depuis son ouverture, il propose au public une collection de plus de 30 000 objets d'exception. Le musée de la gendarmerie nationale détient une grande partie des trésors de notre Institution.

Le Musée de la Gendarmerie Nationale vous a préparé une toute nouvelle exposition en ce début d'année. « Des animaux et des gendarmes. Que croyez-vous savoir ? » est une exposition temporaire qui retrace les liens entre les animaux et les gendarmes au fil des années. Elle est présentée du 01 février au 22 septembre 2019.



LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE SEINE ET MARNE



Le siège du groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne (GGD 77) est situé à la Caserne « *gendarme BOUVENOT* », 3 rue André Malraux – 77000 à Melun.

Placée sous l'autorité du colonel Étienne **MARTINEZ**, cette unité compte 979 personnels répartis sur l'ensemble du département de la Seine-et-Marne.

Le groupement est articulé en cinq « compagnies de gendarmerie départementale », implantées sur les arrondissements de Meaux, Coulommiers, Melun, Provins et Fontainebleau.

Chacune de ces compagnies s'articule autour d'un groupe de commandement, de brigades territoriales autonomes (BTA) et/ou de communautés de brigades (COB), d'un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) ainsi que d'une brigade de recherches (BR).

Le groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne dispose également de nombreuses unités qui lui sont directement rattachées telles que :

- un centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) ;
- une brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) ;
- un escadron départemental de sécurité routière (EDSR) ;
- une brigade de prévention de la délinquance juvénile à Tournan-en-Brie (BPDJ) ;
- deux cellules opérationnelles de lutte anti-fraude à Melun et à Meaux.

Le groupement de gendarmerie départementale de Seine et Marne est chargé d'assurer la sécurité publique générale sur l'ensemble des zones du département où s'exerce ses compétences, rurales et péri-urbaines, ainsi que sur près de 8352 km de voies de circulation représentant 72% du réseau routier du département. Outre cette mission centrale, l'activité du groupement est également caractérisée par l'exécution des missions de police judiciaire et celles relatives à la préservation de l'ordre public.

ESCADRON 21/1 DE GENDARMERIE MOBILE



Relevant du groupement II/1 de gendarmerie mobile de Maisons-Alfort, l'escadron de gendarmerie mobile 21/1 est implanté au Quartier Lemaître à Melun. Après la dissolution de l'escadron 23/1 et la délocalisation de l'escadron 22/1, l'escadron 21/1 est maintenant la seule unité de gendarmerie mobile de Seine-et-Marne.

L'escadron de gendarmerie mobile 21/1 est composé de 5 pelotons (1 peloton hors rang, 3 pelotons de marche et 1 peloton d'intervention). Il est commandé par le capitaine Guilhem **MAROIS**.

Comme tout escadron de gendarmerie mobile, le 21/1 est amené à se déplacer avec des préavis parfois très courts sur l'ensemble du territoire français (métropolitain et ultra-marin). Les missions varient des services d'ordre, du maintien ou rétablissement de l'ordre en passant par des renforts à la gendarmerie départementale. L'escadron a été déployé en Martinique du 25 octobre 2018 au 24 février 2019.

ÉCOLE DE GENDARMERIE DE FONTAINEBLEAU



L'École de la gendarmerie de Fontainebleau est une école placée sous l'autorité du Commandement des écoles de la gendarmerie nationale. Elle est commandée par le général Stéphane **GAUFFENY**.

Elle dispense des stages de formation aux officiers, sous-officiers et gendarmes de la gendarmerie au sein du Centre national de formation à la sécurité routière (CNFSR).

Créée en 1967, l'école de gendarmerie de Fontainebleau (Seine-et-Marne) est implantée dans une ancienne caserne d'infanterie construite entre 1842 et 1845 qui, avant la Seconde Guerre mondiale était occupée par le 3^e bataillon du 46^e régiment d'infanterie.

- De 1944 à 1946, elle devient une école de cadres ;
- de 1946 à 1948, il s'agit d'un hôpital de prisonniers de guerre ;
- de 1948 à 1967, elle est le siège du détachement français du commandement centre Europe de l'OTAN ;
- de 1967 jusqu'à aujourd'hui, elle accueille l'école de la gendarmerie.

L'école dispense :

- la formation initiale de 12 semaines des motocyclistes de la gendarmerie ;
- la formation initiale de 13 semaines des Gendarmes Adjoints Volontaires (GAV), Agents de Police Judiciaire Adjoints (APJA) ;
- la formation initiale de 6 semaines des Gendarmes Adjoints Volontaires (GAV), Emplois particuliers (EP) ;
- la formation continue des motocyclistes de la gendarmerie ;
- la formation initiale et continue du secourisme en gendarmerie.